

Commune de Mont-Vully

Rte principale 65 - 1786 Sugiez
www.mont-vully.ch
l.corucho@mont-vully.ch
Tél. 026.673.90.41



◇ Sugiez ◇ Nant ◇ Praz
◇ Môtier ◇ Mur ◇ Lugnorre
◇ Joressens ◇ Sur-le-Mont



SUBVENTION DES TRANSPORTS PUBLICS

Requête à l'intention du Conseil communal
pour le soutien financier aux frais de transport des étudiants et apprentis
de la commune de Mont-Vully

REPRÉSENTATION LÉGAL

Nom _____ Prénom _____

Rue _____ Localité _____

TITULAIRE DE L'ABONNEMENT

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____

Etudiant(e)

Apprenti(e)

Année scolaire _____

QUESTION

Le titulaire de l'abonnement est-il déjà au bénéfice d'une subvention sous forme de bourse d'étude ou autre ?

Oui

Non

Date _____

Signature du requérant _____

A JOINDRE À LA DEMANDE

- Contrat d'apprentissage ou attestation d'école/université
- Quittance des frais de transports
- Bulletin de versement ou coordonnées bancaires/postales

CONDITIONS D'OCTROI

- Le requérant et le représentant légal doivent avoir leur domicile légal dans la commune depuis au moins une année. Le bénéficiaire doit être âgé de 25 ans au maximum.
- Le requérant ou le représentant légal doit avoir personnellement la charge des frais de transports et ne pas déjà être au bénéfice d'une subvention sous forme de bourse d'étude ou autre.
- L'obligation de communiquer immédiatement tout changement de conditions de contrat.
- La participation financière de la commune se monte à 50% des frais de transports publics mais au maximum CHF 600.- par année scolaire.
- La requête annuelle doit être présentée dans le courant de l'année scolaire.